

### **Spécial Facteurs d'avenir – 2**ème

## La moitié des facteurs en 1.3

# C'est gagné!

Juillet 2007.

Notre tract de début juillet (diffusé uniquement dans les DOTC de Banlieue) pointait les éventuels problèmes que pouvait poser la fonction « rouleur 1.3 », et revendiquait clairement l'accès au 1.3 pour la moitié des facteurs de classe 1, dans chaque centre « formaté » facteurs d'avenir. Cette revendication, formulée par la CFDT depuis l'expérience de Paris 07 en 2005, vient aujourd'hui d'être satisfaite, lors de la séance de suivi de l'accord, tout en faisant disparaître la possible fonction « rouleur 1.3 ».

#### ■ Facteur « référent » en 1.3 : Une avancée CFDT !

Le facteur « référent » 1.3 a la maîtrise des activités clés de son métier et doit être capable de transmettre ses connaissances par le tutorat des jeunes. Cela concerne y compris les rouleurs, qui ont la maîtrise du remplacement. Il devra postuler à une promotion selon les nouvelles modalités de promo, pour être en 1.3 sans changement de son activité actuelle! Cela concernera la moitié des postes en classe 1, qui seront

ouverts à la promotion par RAP pour les agents des centres Facteurs d'avenir!

La CFDT revendiquait, depuis 2005 dans le cadre de facteurs d'avenir, la reconnaissance de l'expérience par la mise en place du facteur « senior » en 1.3 : c'est désormais chose faite avec le facteur « référent » en 1.3!

#### ■ RAP, RPP: mode d'emploi pour le 1.3; 2.1 et 2.2.

Les décrets d'application de l'accord « promotion » devraient être publiés fin juillet (enfin!), et concerneront les ACO comme les AFO sur le même dispositif. Les pré-sélectionnés des centres expérimentaux (Paris 07 pour l'Île-de France), des centres de pré-déploiement, puis des centres qui

passeront facteur d'avenir à partir de septembre 2007, seront régularisés et/ou promus selon les dispositifs RAP (évolution d'un niveau de classif) pour les promos locales; ou RPP (évolution de plusieurs niveaux de classif) en recrutement externe au centre.

La CFDT revendiquait un dispositif de plusieurs RAP successifs, afin de promouvoir localement les candidats sur les postes de classe 2. Ce sera chose faite, car ce système est validé, n'entraînant aucun séjour minimum. Ainsi, un agent 1.2 ayant réussi une sélection en 2.1 ou 2.2, verra sa situation régularisée par plusieurs promos en RAP, tous les deux mois! Il passera ainsi plusieurs fois au « tiroir-caisse »!

La RPP (une seule promo de plusieurs niveaux, en recrutement externe) sera réservée au cas où il n'y ait pas de candidats locaux.

Pour tout complément d'information, demandez un militant CFDT!

#### **Quand auront lieu ces promos?**

5 000 sont prévues en septembre et octobre, 4 000 autres en novembre/décembre. Une première RAP va s'ouvrir (candidatures à déposer entre le 13 août et le 6 septembre), pour promouvoir les agents sélectionnés des centres ayant déjà passé par facteurs d'avenir. D'autres sont prévus pour le 8 octobre, 24 et 29 novembre, 9 et 27 décembre.

En conclusion: La CFDT a tenu fermement ses revendications. Car signer un accord n'est, pour nous, que le début du véritable travail syndical. La Poste s'apprête ainsi à respecter ses engagements. Les promos mises en œuvre sur les niveaux 1.3, 2.1, 2.2 et 2.3 sont les meilleures réponses aux oiseaux de mauvais augure, tel SUD, qui n'a pas hésité à désinformer et à cogner sur la CFDT (notamment dans le 94) sur Facteurs d'avenir. Mais la « langue de bois » pour appuyer une stratégie d'opposition coûte que coûte a ses limites : celles de la réalité et de la vérité!

## Avec vous, pour vous : la CFDT!